

41^e réunion du Comité permanent
4-6 mars 2008

Point 4 de l'ordre du jour

Points saillants de l'exposé sur
le Dialogue du Haut Commissaire concernant les défis de protection

Présenté par le Directeur de la Division des services de la protection internationale

- La première réunion du Dialogue, sur le thème « Protection des réfugiés, solutions durables et migration internationale » s'est tenue les 11 et 12 décembre 2007 au Palais des Nations à Genève.
- Les principales conclusions et recommandations de suivi sont contenues dans le résumé du Président qui intègre les commentaires des co-présidents (voir <http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/protect/opendoc.pdf?tbl=PROTECTION&id=476146702>). Des exemplaires du Résumé du Président sont également mis à disposition dans la salle de réunion.
- Les recommandations de suivi se répartissent en quatre grandes catégories :
 1. Etablissement d'un groupe de travail informel visant à examiner de façon plus approfondie la question des lacunes ou des zones grises en matière de protection touchant les personnes impliquées dans des mouvements mixtes ;
 2. Discussions sur l'application du Plan d'action en dix points sur la protection des réfugiés et la migration mixte dans certaines situations de mouvements mixtes et d'autres activités relatives au Plan d'action en dix points ;
 3. Poursuite des consultations sur la question du sauvetage en mer ;
 4. Préparatifs pour la prochaine réunion du Dialogue du Haut Commissaire fin 2008 et choix d'un thème pour cette réunion.
- Concernant les deux premiers éléments de suivi – creuser la question des lacunes de protection et l'application du Plan d'action en dix points – le HCR est convaincu que le suivi doit être essentiellement fondé sur le terrain. Les progrès dans la résolution des problématiques inhérentes aux mouvements mixtes spécifiques sur le terrain devraient inspirer les discussions sur les lacunes à Genève dans le cadre d'une deuxième phase de discussions. Le Comité permanent recevra des informations sur la façon dont le HCR se saisira de ces questions.
- Le Comité permanent recevra une information sur la façon dont le HCR prévoit de donner suite aux questions spécifiques relatives à la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés secourus en mer.
- Le Comité permanent sera saisi d'une information sur l'évaluation du Haut Commissaire quant à la première réunion du Dialogue ainsi que de ses premières réflexions sur les dates et les thèmes éventuels du prochain Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection en 2008.